

Procès-verbal du Maire

Jean-Michel Levesque



CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 17 avril 2015

Hôtel de ville - château de Grouchy

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2015**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du vendredi 17 avril 2015.

Le dix-sept avril deux mille quinze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le dix avril deux mille quinze s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Mme Murielle DUFLOS, Mme Nicole SIEPI, M. David AIMÉ, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, M. Daniel HEQUET, Mme Anne-Marie BESNOUIN, M. Chaouki BOUBERKA, Mme Caroline OLIVIER, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Laurence TEREFENKO, M. Sylvain LANDEMAINE, Mme Jennifer BALLAND, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Jeanine VATIN (arrivée à 21h), M. Lionel ROUX, M. Laurent ACHITE-HENNI, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Yves CAILLAUD	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
M. Maurice CZARNECKI	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Sybille AUBIN	à	Mme Maryse GINGUENÉ
M. Pascal-Eric LALMY	à	M. Dominique COUVREUR

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Marcel LALLIOT

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2015

SOMMAIRE

075.04.2015 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°1.

076.04.2015 FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

077.04.2015 FINANCES : SUBVENTIONS 2015 A VERSER AUX ASSOCIATIONS.

078.04.2015 REGIES : SERVICES A LA POPULATION – QUOTIENTS FAMILIAUX COMMUNAUX 2015/2016.

079.04.2015 REGIES : ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – TARIFS ET PRESTATIONS 2015/2016.

080.04.2015 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS D'EMPLOIS

081.04.2015 RESSOURCES HUMAINES : REMUNERATION DES AGENTS NON TITULAIRES INTERVENANT DANS LES CENTRES DE LOISIRS, CLUB DU SOIR, TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES, MAISON DE QUARTIER, AIDE AUX DEVOIRS ET STAGES SPORTIFS

082.04.2015 SECURITE/VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) ET DU CONSEIL GENERALE DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE A LA VIDEOPROTECTION.

083.04.2015 CULTUREL : TARIFS DES SORTIES CULTURELLES.

084.04.2015 BATIMENTS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SMDEGTVO.

085.04.2015 SPORTS : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB.

086.04.2015 CULTUREL : DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE.

087.04.2015 CULTUREL: DENOMINATION DU MUSEE WILLIAM THORNLEY.

Délibérations proposées sans débats :

088.04.2015 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE.

089.04.2015 FINANCES : MISE EN VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES D'IMMOBILISATIONS REFORMEES DE LA VILLE.

090.04.2015 SECURITE : ADHESION DE LA COMMUNE DE HAUTE-ISLE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO).

091.04.2015 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI MAÇONNE – ECOLE D'IMMARMONT.

092.04.2015 VOIRIE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT ET DE PRODUITS FONDANTS.

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 17 avril 2015**

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 17 avril 2015 à 20 H 30, sous la présidence de M. Jean-Michel Levesque, Maire.



M. le Maire ouvre la séance et remercie officiellement le service communication. En effet, la ville d'Osny a reçu le grand Prix de la presse territoriale " le Coup de cœur du jury ". C'est la plus belle récompense qu'une revue municipale puisse recevoir. Elle a été attribuée hier dans le cadre des Assises de l'Association des Maires d'Ile de France, qui se tenaient au Parc Floral. Ce magnifique trophée est là. Ce n'est pas le premier, la ville avait déjà été récompensée pour la ligne éditoriale et pour la conception. Je suis très heureux que la Ville d'Osny soit honorée. Je tiens à remercier officiellement tous ceux qui participent à la réalisation de la communication de la ville. C'est une reconnaissance des professionnels de la communication, au niveau de l'ile de France. Je vous précise qu'il y avait une centaine de communes qui concouraient pour l'obtention de ce prix et c'est la ville d'Osny qui l'a reçu ! Encore une fois, toutes mes félicitations et bravo à Cécile, notre responsable du service communication.

Je voulais aussi officiellement féliciter notre nouvelle Conseillère Départementale. Elle a obtenu 68,20% des voix sur Osny ce qui est une très belle performance, et elle a remporté le canton de Cergy Nord qui est un canton difficile avec 54% des voix, toutes mes félicitations ! Je demande maintenant à M. Pinquet de procéder à l'appel.

M. Pinquet procède à l'appel et demande au conseil municipal de désigner M. Marcel LALLIOT comme secrétaire de séance. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

M. le Maire : Vous avez un procès-verbal qui est soumis à votre approbation, celui du 5 février dernier. Y a-t-il des remarques, des demandes de modifications à apporter ? Je considère que la rédaction de ce procès-verbal est approuvée, merci au secrétaire et merci aussi aux personnes qui ont rédigé ce procès-verbal.

075.04.2015 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE DE LA COMMUNE N°1.

Rapporteur : D. AIME

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'interventions ? Non. Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à la majorité.

La délibération est adoptée à la majorité, 2 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » M. Couvreur et M. Lalmy.

076.04.2015 FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Rapporteur : M. DESCAMPS

M. Descamps précise que la Ville a touché à ce titre 8 451€ en 2013 pour les travaux à l'Ecole Saint-Exupéry. En 2014, une subvention de 14 593€ pour des travaux de mise aux normes dans les écoles a été octroyée. Le versement interviendra en 2015.

M. le Maire demande s'il y a des demandes d'interventions ? Des questions ? Des votes contre, des abstentions Non. Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

077.04.2015 FINANCES : SUBVENTIONS 2015 A VERSER AUX ASSOCIATIONS.

Rapporteur : N. SIEPI

M. le Maire souhaite apporter une précision sur l'association « Terra ». C'est une association qui travaille depuis déjà plus d'un an sur la Ville, elle est composée de jeunes des quartiers. Elle a pour but l'aide aux devoirs, la préparation aux diplômes de jeunes de plus de 16 ans, et ce, pas forcément en direction du baccalauréat, mais vers d'autres formations. Les encadrants sont des étudiants. Outre la subvention de 500 €, nous mettons à disposition, pour le fonctionnement de cette association, des locaux ainsi que du matériel. Mme Robert veut ajouter quelque chose ?

Mme Robert : la ville prête, entre autre, une salle dans le préfabriqué de St-Exupéry et des créneaux horaires dans le gymnase pour une activité fustall.

M. le Maire : je rappelle mes propos tenus lors de la commission car tous mes collègues n'étaient pas là. Malgré les difficultés financières que nous rencontrons comme l'ensemble des communes, nous avons tenu à maintenir notre aide aux associations sur un budget identique. De nombreuses communes autour de nous ont baissé leurs aides de 10, 15, 20%. Je pense que les efforts de gestion réalisés nous permettent encore de soutenir nos associations. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Je sou mets au vote ces subventions 2015 à verser aux associations. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie pour l'approbation de cette délibération à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

078.04.2015 REGIES : SERVICES A LA POPULATION – QUOTIENTS FAMILIAUX COMMUNAUX 2015/2016.

Rapporteur : L. TEREFENKO

M. le Maire : Des demandes d'interventions ? Non, les informations ont été correctement données et perçues. Je sou mets au vote, y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? M. Couvreur, 2 abstentions. Je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à la majorité.

La délibération est approuvée à la majorité, 2 abstentions du groupe de l'opposition « Rassembler pour faire gagner Osny » M. Couvreur et M. Lalmy.

079.04.2015 REGIES : ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – TARIFS ET PRESTATIONS 2015/2016.

Rapporteur : L. TEREFENKO

M. le Maire : M. Lalmy avait posé des questions en commission sur ces tarifs. Y a-t-il d'autres demandes d'explications ou d'autres demandes d'interventions ? M. Roux.

M. Roux : J'ai juste une information à demander. L'année dernière il était indiqué pour l'étude et le club du soir « à partir de 16h30 », cette année c'est à partir de 15h45 ? C'était bien ça ? Je vous remercie.

M. le Maire : Oui M. Roux, c'est tout à fait ça. Je mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? 6 abstentions, je vous remercie pour l'adoption de cette délibération à la majorité.

La délibération est approuvée à la majorité, 6 abstentions dont 4 du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » et 2 du groupe « Rassembler pour faire gagner Osny », M. Couvreur et M. Lalmy.

080.04.2015 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS D'EMPLOIS

Rapporteur : J-C PINQUET

M. le Maire : Je sou mets au vote cette délibération, M. Couvreur.

M. Couvreur : Serait-il possible de savoir de combien serait l'économie engendrée par la reprise en régie de l'entretien des bâtiments ?

M. Pinquet : Je ne connais pas le montant mais je ne manquerai pas de vous le faire parvenir.

M. le Maire : Le chiffre vous sera donné lors de la prochaine séance du conseil municipal car je pense que cela intéresse toute l'assemblée. Je mets au vote cette délibération, y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

081.04.2015 RESSOURCES HUMAINES : REMUNERATION DES AGENTS NON TITULAIRES INTERVENANT DANS LES CENTRES DE LOISIRS, CLUB DU SOIR, TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES, MAISON DE QUARTIER, AIDE AUX DEVOIRS ET STAGES SPORTIFS

Rapporteur : J-C PINQUET

M. le Maire : Je pense que tout le monde a eu le loisir d'étudier ces tableaux avant notre réunion. Y a-t-il des questions ? Des compléments d'informations, je sou mets cette délibération au vote, y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie pour son adoption à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

082.04.2015 SECURITE/VIDEOPROTECTION : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) ET DU CONSEIL GENERALE DU VAL D'OISE AU TITRE DE L'AIDE A LA VIDEOPROTECTION.

Rapporteur : C. MATHON

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions ? M. Achite.

M. Achite : Oui, M. le Maire, vous continuez à déployer les caméras de vidéosurveillance, nous approuvons ce soir votre avancée en la matière même si nous la jugeons trop lente et insuffisante. Nous attendons de connaître l'efficacité de votre stratégie et celle de disposer des caméras aux passages obligés, l'entrée et sortie de ville, dispositif qui selon vos dires, en commission, colle à la volonté de la Police Nationale qui souhaite mieux tracer les véhicules suspects sur un plus large territoire possible. Mais aussi, pour lutter contre les incivilités, les cambriolages, les trafics en tout genre, les nuisances sonores générés par la présence de quads et motos, encore le week-end dernier, les Osnysois attendent de vous une politique bien plus ambitieuse. Si vous maniez le marketing politique à merveille, je fais référence à l'inf'Osny de septembre 2014, les faits sont là, l'effectif de la Police Municipale se compose seulement de 5 agents, effectif ridicule pour une ville de 17 000 habitants et bien insuffisant pour assurer une sécurité pérenne et sereine aux abords des écoles, effectif insuffisant pour assurer des missions nocturnes ou encore le week-end et envisager une vidéo-protection active, option que nous jugeons plus efficace.

M. le Maire : Je vais vous répondre en commençant par le dernier point la vidéo-protection active et passive. Nous en avons déjà débattu à de multiples reprises, Nous avons rencontré des personnes de la Sécurité publique, de la Police Nationale, nous avons rencontré le Commissaire Laissy, Commissaire divisionnaire du secteur. Ils nous ont tous confirmé que la vidéo active, en fait, n'était utile que dans très très peu de cas, mais qu'ils comptent beaucoup sur la vidéo passive qui a déjà eu des effets. Mais je n'ai pas le droit de vous renseigner sur les délits ou événements qui ont été enregistrés. Je peux vous assurer que nous travaillons étroitement avec la Police Nationale et les centres de gestion de la sécurité au regard des installations que nous mettons en place. Au niveau du développement de la vidéo-protection que vous jugez trop lent, je rappelle quand même qu'au départ nous étions partis, lors de la mandature précédente, sur un groupement de commande avec les communes de Pontoise et de Saint-Ouen-l'Aumône. A ce jour, la ville d'Osny est sortie de ce groupement de commande et les deux autres communes pour, peut-être, des raisons financières ne sont toujours pas, à ce jour, équipées de caméras. Nous, nous avons commencé l'année dernière, nous poursuivons cette année et sur les années qui suivront. Enfin, nous avons reçu un courrier du Préfet qui est une reconnaissance de la mise en place de ce système de vidéo-protection. Je pense que les demandes de subventions qui sont aujourd'hui si difficilement données par l'Etat nous seront attribuées au taux maximum. Si M. Mathon veut ajouter quelques précisions sur la sécurité ? Je crois que vous avez rencontré le commissaire Laissy avant-hier.

M. Mathon : Oui M. le Maire. D'abord je voudrais dire que contrairement à ce que dit M. Achite, ce n'est pas un système de vidéo-surveillance mais un système de vidéo-protection. Ce n'est pas qu'une nuance, ce ne sont pas que des mots. La deuxième chose que je voudrais dire c'est, qu'effectivement, nous avons rencontré cette semaine le Commissaire Laissy. Nous avons pu constater avec lui que les chiffres de la délinquance sont relativement favorables ; je dis relativement parce que ça n'est jamais vraiment complètement favorable. Même si l'on n'a pas cette impression, le chiffre des cambriolages diminue, continue de diminuer d'ailleurs depuis plusieurs années, progressivement. S'agissant des autres infractions qui sont répertoriées, nous sommes dans une stabilité. La convention qui lie la Police Municipale et la Police Nationale et répartit les compétences entre les deux polices, a été signée le 30 janvier dernier avec M. le Préfet. Elle prévoit des rencontres entre nos services hebdomadaires, et une autre réunion plus solennelle bimestrielle, cette fois-ci avec le commissaire qui est chargé de notre secteur. Je pense que les choses sont bien mises en

place avec la Police Nationale. Le commissaire que j'ai pu rencontrer cette semaine connaît parfaitement Osny et ses quartiers. Je ne passerai pas sous silence le fait qu'il y a un quartier qui nous préoccupe beaucoup en ce moment, c'est le Clos de Fleurance.

M. le Maire : Bien merci pour ses précisions, M. Couvreur.

M. Couvreur : Oui merci M. le Maire. Vous avez évoqué lors de cette commission la pertinence de créer un système de réseau de caméras sur le territoire de la CACP. Est-ce que vous voulez parler, de vidéo active qui serait sous l'égide de la Police Nationale ?

M. le Maire : Vaste sujet qui nous fait entrer dans le cadre soit du transfert de compétences soit de la mutualisation. Au niveau de la CACP, le débat sur la mutualisation a été mis en route. Ce chantier touche tous les secteurs des activités des communes mais le système de vidéo-protection n'a absolument pas été retenu. Je vous dirais que des collègues souhaiteraient aussi avoir une mutualisation des polices municipales pour un renforcement de la Police Nationale bien évidemment. Ce sont des projets qui ne sont absolument pas actés pour le moment. Pour Osny, nous restons avec notre Police Municipale et nous continuerons le développement de notre système de vidéo. Nous le ferons même évoluer ! J'ajouterais aussi, mais cela je m'en suis expliqué à plusieurs reprises, que nous avons voulu mettre en place ce système de vidéo-protection passif dans un premier temps. Nous envisageons de revenir sur la localisation de la Police Municipale en centre-ville où il y aura un local technique dédié justement à ce système de vidéo pour installer notre propre CSU (Centre de Supervision urbain). M. Mathon.

M. Mathon : Il y a une précision qui peut aussi être donnée à la suite de l'intervention de M. Achite. A partir du 2 mai, nous aurons 6 policiers municipaux, chef de la police municipale compris, et non pas 5, comme vous l'avez dit, car nous avons enfin trouvé un deuxième homme pour composer notre police municipale.

M. le Maire : On essaye de maintenir la parité à ce niveau-là mais c'est très difficile. Pour répondre complètement à votre question M. Couvreur sachez qu'il y a déjà un certain nombre de villes qui sont équipées de vidéo-protection sur la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, Saint-Ouen-l'Aumône et Pontoise ne sont pas encore équipées mais y travaillent depuis de nombreuses années puisque nous étions à l'origine avec eux. La commune de Cergy bien évidemment est équipée, il y a de nombreuses communes demandent une éventuelle mutualisation de ces compétences. Après, se posent des problèmes de logistique et de droit avec les transferts des « pouvoirs de Police » du Maire. Ces problèmes ne sont pas insurmontables et pourront être étudiés à un moment ou à un autre mais, pour le moment, cela ne fait partie des premières préoccupations de la mutualisation qui commence à avoir un calendrier de mise en œuvre au niveau de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

083.04.2015 CULTUREL : TARIFS DES SORTIES CULTURELLES.

Rapporteur : M. GINGUENE

M. le Maire : Des demandes d'interventions ? Non. Des demandes d'explications ? Non plus, je soumetts cette délibération au vote. Je vous remercie pour l'approbation de cette délibération à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

084.04.2015 BATIMENTS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET SERVICES ASSOCIES COORDONNE PAR LE SMDEGTVO.

Rapporteur : J-C PINQUET

M. Pinquet précise que l'assemblée générale du SMDEGTVO s'est tenue mardi dernier et la convention a été signée à cette occasion avec le prestataire de service.

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'interventions, des questions, des demandes d'informations ? Je soumetts cette délibération au vote. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie pour son approbation à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

085.04.2015 SPORTS : CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB.

Rapporteur : N. SIEPI

M. le Maire : Y a-t-il des demandes d'explications ? Des demandes d'interventions ? Je soumetts au vote cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Merci pour l'approbation de cette délibération à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

086.04.2015 CULTUREL : DENOMINATION DE LA MEDIATHEQUE.

Rapporteur : M. GINGUENE

M. le Maire : Cette dénomination a été débattue 2 fois en commission culturelle. Nous sommes arrivés à une convergence sur ce nom, y a-t-il encore d'autre demande d'explication ? M. Couvreur.

M. Couvreur : Oui merci M. le Maire. Nous avons eu les débats attendus et nous en sommes tout à fait satisfaits. Maintenant, nous attendons avec impatience l'ouverture de la médiathèque.

M. le Maire : Alors une information « OFF ». Les travaux de la médiathèque devraient être terminés au mois de juillet. C'est une échéance qui est très proche. Ensuite le personnel de la médiathèque qui a constitué le fonds de documents devra le mettre en place dans les rayonnages et les systèmes informatiques devront être installés. Je pense donc que la médiathèque devrait pouvoir ouvrir au public fin d'année ou début d'année 2016.

M. Couvreur : Vous allez la réceptionner en fin d'année ? Alors je suppose qu'il y a toujours un délai de réserve, cela va peser sur le budget 2015 ?

M. le Maire : Il y a des dépenses qui sont bien prévues sur le budget 2015 mais c'est une opération qui a été lancée il y a pas mal de temps. Comme vous le savez, nous avons une capacité d'emprunt qui était relativement importante, trop importante, cela nous a été reproché. Nous allons réduire cette capacité d'emprunt évidemment mais il n'y aura pas d'impact sur le budget 2015 comme tous ces équipements. Je continue l'information sur la Place des Impressionnistes. La poste devrait être complètement détruite début mai ce qui pourra permettre d'ouvrir des places de parking supplémentaires Pour la Maison des Associations, une ouverture au public est prévue d'ici la fin de l'année 2015. Donc pour

revenir à la Mémo je vais quand même le mettre au vote, y a-t-il des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie pour ce nom de baptême.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

087.04.2015 CULTUREL: DENOMINATION DU MUSEE WILLIAM THORNLEY.

Rapporteur : M. GINGUENE

M. le Maire : C'est un changement de nom qui est assez significatif. Les services et les élus travaillent de façon à développer l'ouverture au public de ce lieu grâce à la présence de bénévoles. Sont prévus aussi des partenariats avec l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise bien évidemment et avec le musée des Sapeurs-Pompiers. La galerie d'exposition du 2^{ème} étage peut aussi attirer du public qui pourra découvrir ce beau patrimoine. Y a-t-il des demandes d'interventions ? Des demandes d'explications ? Je sou mets au vote, je vous remercie pour l'approbation de cette délibération à l'unanimité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. le Maire : J'en ai terminé avec les délibérations avec débat, les autres ont été vues dans les commissions et ont été proposées sans débat. La convention sur le groupement de commande pour la fourniture de sel de déneigement a reçu quelques petites modifications mineures qui ne remettent pas en cause le fond. Nous vous avons remis la dernière mouture de cette convention sur table.

DELIBERATION PROPOSEES SANS DEBAT

088.04.2015 AFFAIRES GENERALES : DECISIONS DU MAIRE.

089.04.2015 FINANCES : MISE EN VENTE AUX ENCHERES ELECTRONIQUES D'IMMOBILISATIONS REFORMEES DE LA VILLE.

090.04.2015 SECURITE : ADHESION DE LA COMMUNE DE HAUTE-ISLE AU SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE FOURRIERE ANIMALE DU VAL D'OISE (SMGFAVO).

091.04.2015 URBANISME : AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI MAÇONNE – ECOLE D'IMMARMONT.

092.04.2015 VOIRIE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE SEL DE DENEIGEMENT ET DE PRODUITS FONDANTS.

M. le Maire : Avant de passer aux questions diverses, je voudrais donner la parole à M. Benseddik afin qu'il évoque son intervention à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise. C'était mardi dernier, il a su susciter notre intérêt vers 1h du matin avec une intervention très très intéressante qui a entraîné de la part du Président une réponse tout aussi intéressante.

M. Benseddik : Merci M. le Maire. Vous savez que l'Institut de formation des apprentis Adolphe Chauvin est menacé de fermeture. La chambre de commerce et de l'industrie de la région de l'Île de France l'a évoqué publiquement en évoquant une probable fermeture définitive. Cet institut de formation existe depuis 40 ans à Osny, ce qui n'est pas négligeable. De plus, cet institut de formation reçoit 80% des jeunes de l'agglomération. On a assisté aussi à une augmentation des emplois industriels sur le territoire. Il y a actuellement trois solutions possibles : premièrement, maintenir et sauvegarder l'Institut sur le territoire de la commune, deuxièmement relocaliser cet Institut dans l'agglomération mais cette solution

n'est pas très sûre et enfin, la troisième solution : la fermeture définitive. Les élus d'Osny se sont mobilisés. M. le Maire d'abord dans un premier temps avec Jean-Yves Caillaud et notre Conseillère Régionale. Nous, de notre côté, les conseillers communautaires, nous avons été à l'origine d'une rencontre avec le Directeur et les organisations syndicales. Nous avons bien essayé d'approcher tous ces problèmes. Nous sommes intervenus auprès du Président de la Communauté d'Agglomération. Il nous a répondu qu'il y a effectivement une régionalisation des chambres de commerce et une réflexion sur l'apprentissage mais qu'il y a aussi une réflexion sur la mutualisation car une réduction des coûts doit être mise en place dans le système d'éducation de formation professionnelle, d'ailleurs comme nous dans les collectivités locales. Nous devrions avoir une réponse au mois de juin. Nous, les élus, restons attentifs à ce que cet institut de formation reste à Osny.

M. le Maire : Nous exerçons une pression constante sur la chambre des métiers car nous ne sommes pas les décisionnaires directs, hélas !, sinon la décision serait déjà prise. Simplement, je voudrais indiquer que le projet de réhabilitation de l'IFA sur Osny, est évalué entre 12 et 15 millions d'euros. C'est une décision lourde de conséquences financières. Il faut signaler que l'ensemble des élus est en phase avec la CACP pour faire pression afin de garder cet institut de formation sur notre territoire. Je tenais à vous informer de ces démarches pour faire avancer dans le bon sens ce dossier, compte tenu de l'importance de cet établissement. Nous allons passer maintenant, si vous le voulez bien, aux 4 questions orales. Je vais laisser la parole à M. Roux pour la première question.

M. Roux : Je vous remercie. Nous aimerions connaître la position de la commune face à la probable installation d'un site de stockage de type « Seveso » sur le territoire de la commune de Puiseux-Pontoise. Pour le moment, nous savons qu'une pétition concernant ce projet a recueilli plus de 200 signatures, d'autre part 240 emplois pourraient être créés et ce n'est pas négligeable. Mais les interrogations restent nombreuses, on parle de 1830 véhicules par jour dont 600 poids lourds, + 10,4% pour la RN14, tout cela 24h/24, éventuellement le dimanche compris. Va-t-il y avoir une information des Osnysois sur la dangerosité de ce site et surtout une formation aux consignes de sécurité, de conduite à tenir en cas d'accident et comment sera prévenue la population ? Avez-vous déjà imaginé la formation des élèves de l'école Lameth ou du collège la Bruyère, respectivement à 800 et 1 000 mètres du site comme cela se fait dans les zones Seveso en général ? Je rajouterai qu'en cas d'incendie, les émissions de gaz toxique se feront sentir à partir de 50 m jusqu'à 200 m d'altitude mais on se dit bien qu'une fois que ces gaz-là seront en altitude, ils iront bien quelque part. Pour nous, je pense que le premier danger c'est ça et comment on va informer les Osnysois.

M. le Maire : Je vais laisser la parole à Mme Duflos qui va commencer à vous répondre. Mme Guigon interviendra pour la partie scolaire de votre question puis je conclurai.

Mme Duflos : Ce dossier a fait l'objet d'une enquête publique entre le 3 février et le 6 mars 2015. L'avis du commissaire enquêteur en date du 9 avril est favorable, assorti de 3 recommandations qui, en résumé, comportent une demande de mise en place d'un registre des plaintes de voisinage, deuxième recommandation : une demande de mise en place d'une CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) et enfin, une demande de confirmation auprès des services de l'Etat concernant la valeur des rejets d'oxyde d'azote. On peut faire les observations suivantes : le document, annexé à l'avis du commissaire enquêteur, fait état de toutes les réponses apportées par le maître d'ouvrage aux questions posées dans les registres d'enquêtes en Mairies. Il est répondu aux attentes du commissaire enquêteur : Le bâtiment sera implanté dans une ZAC, créée depuis 1992, pour accueillir ce type d'activités dans le périmètre du territoire intercommunal. La classification soumise aux seuils bas permet d'avoir une instruction très complète et une surveillance maximum de la gestion future du site au regard de la réglementation en vigueur. Les demandes du commissaire enquêteur permettront de renforcer la concertation entre le maître d'ouvrage et les riverains au-delà de l'enquête publique. Dès lors, face à tous ces éléments, la commune d'Osny ne peut pas s'opposer à l'installation de cette entreprise.

M. le Maire : Bien, merci pour ces premiers éléments de réponse, Mme Guigon va intervenir à propos de la proximité des écoles.

Mme Guigon : Tout d'abord, il faut savoir que le code de l'éducation a repris un article de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004, qui stipule que tout élève bénéficie dans le cadre de sa scolarité obligatoire d'une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions de service de secours. Depuis 2011, l'inspection académique de Versailles a demandé à toutes les écoles du département de rédiger un plan particulier de mise en sécurité que nous connaissons sous le terme PPMS. Ce plan d'action est intervenu après la catastrophe AZF à Toulouse en 2001. Un PPMS concerne les menaces extérieures telles que les risques naturels, inondations, mouvements de terrain, accidents de transports nucléaires, chimiques, météorologiques, tempêtes de neige, les attentats, les accidents d'avion, etc....

Il a pour objectif de préparer les enfants et le personnel à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur en assurant la sécurité des élèves et du personnel en appliquant les directives des autorités et ce, en attendant l'arrivée des secours extérieurs. Le PPMS, pour les écoles maternelles et élémentaires d'Osny, a donc été élaboré en 2012-2013 en étroite collaboration avec la commune et d'ailleurs, un exercice commun à cinq circonscriptions dont celle d'Osny a été réalisé mardi dernier dans toutes les écoles pour une alerte tempête. Les enseignants apprennent l'alerte tempête par un message de la Mairie en provenance de l'inspection académique. Il leur est dit que la tempête vient de tel endroit, qu'elle a telle puissance etc... Ils ont déjà travaillé avec leurs inspections sur la réaction à avoir dans de telles situations. Cet exercice de mardi dernier s'est déroulé dans de bonnes conditions que ce soit au niveau du déclenchement de l'alerte, de la mise en sécurité des enfants, du personnel et de la communication. Le niveau « seuil bas » de cette entreprise sur la ZAC de la Chaussée ne justifie pas d'actions supplémentaires au niveau de ce PPMS. En fait, l'éducation nationale forme les enseignants à tous les risques qui pourraient exister.

M. le Maire : Le détail de ces mesures pourra vous être donné ainsi que les locaux mis à disposition dans toutes les écoles de la commune. La commune d'Osny n'est pas la seule concernée. C'est une obligation pour toutes les communes avec tous les premiers secours présents dans ces locaux.

Mme Guigon : Chaque école a des grosses malles PPMS dans lesquelles il y a des eaux minérales, de quoi survivre pour environ 2 heures en attendant les secours. Toutes ces malles sont revues régulièrement, l'eau est changée et chaque école gère cela. Tout s'est très bien passé pour l'exercice de mardi dernier.

M. le Maire : Pour compléter la réponse à cette question, je voudrais ajouter des précisions sur l'enquête publique. Certains ont demandé la position de la commune d'Osny, Mme Duflos vous l'a donnée. Je dois dire que sur 7 communes consultées, seulement 2 ont donné un avis défavorable. Lors de l'enquête publique, comme son nom l'indique, qui a duré 32-33 jours, ce qui n'est pas négligeable, 33 observations ont été formulées. Sur ces 33, 15 émanent de la commune de Boissy et 4 de la commune d'Osny. Je rappelle aussi pour l'histoire, que cette ZAC a été créée en 1992. Il fut un temps où elle devait accueillir Renault Truck qui était une entreprise pouvant créer une certaine gêne. Aujourd'hui, il s'agit d'un entrepôt qui accueillera des produits de grande consommation et qui sera géré par une société de grande distribution. Je voudrais revenir sur le fait que l'on est en « Seveso » niveau bas. Au niveau des emplois, ce sont 240 emplois, qui vont être créés pour la manipulation, le picking etc... ainsi que 80 emplois pour la gestion de ces locaux. Ce qui fait, à peu près, 320 emplois créés ce qui n'est pas négligeable. Je souhaite revenir sur ces produits de grande consommation destinés à la grande distribution. Ces produits « dits dangereux », il faut savoir que lorsque l'on parle de bombes il s'agit en fait de bombes pour fêter les anniversaires ! On parle de produits toxiques dangereux, de bombes aérosol, ce sont des produits de type « Destop » que vous avez dans votre cuisine en plus grande quantité ! Ces produits sont aussi en grande quantité chez Leroy Merlin, chez Auchan, chez Leclerc où le risque apparaît diminué. C'est bien pour cette raison qu'il n'y a des normes très

strictes au niveau de la surveillance que l'établissement devra respecter. Elles ont été vérifiées par le commissaire enquêteur. Je tenais à vous apporter ces précisions.

M. Roux : Je tiens à dire que l'on n'est pas contre a priori. Nous soulevons simplement le problème. On parle de milliers voire de dizaines de milliers de liquides comme l'eau de javel, ce qui veut dire du chlore, c'est l'un des premiers gaz de la première guerre mondiale ! On parle aussi, en cas d'incendie, de flammes pouvant atteindre 36 mètres, on parle de dizaines de milliers de bombes. Effectivement, on parle de désodorisants, de produits comme cela mais, en cas d'explosion massive, je ne veux pas affoler les gens mais il y a un véritable danger à prendre en compte qui peut avoir lieu dans un endroit en France. Vous avez parlé des enquêtes publiques. Le problème des enquêtes publiques, c'est que malheureusement les gens ne lisent pas les panneaux. Je pense qu'une information supplémentaire serait très importante dans les collectivités, peut-être à travers les parutions périodiques telles qu'inf'Osny; mais il est absolument, à mon sens, indispensable de prévenir les populations et, je le répète, nous ne sommes pas a priori contre. Nous voulions, simplement, avoir des renseignements sur la réalité de ce danger, je vous remercie.

M. le Maire : Nous vous avons donné les informations, je vous remercie, je laisse la parole à M. Couvreur.

M. Couvreur : Merci M. le Maire, ce que je regrette personnellement dans cette affaire c'est que faisant partie du comité de pilotage de l'Agenda 21, je n'ai pas été au courant. Je n'ai pas fait attention à cette enquête publique. Ce que je regrette aussi c'est que malheureusement, il n'y pas eu, sur ce sujet, une délibération au sein du conseil municipal. Ce n'était pas une obligation mais bon nombre d'autres communes l'ont fait. Je pense que cela aurait été plus rassurant pour les riverains surtout ceux habitant à moins de 350 mètres. Je comprends que les gens aient des réserves car dans le dossier figurent des éléments très clairs : les eaux qui peuvent être chargées d'hydrocarbure, il y a quand même des marais qui sont à Boissy-l'Aillerie, je comprends que les gens aient peur.

Mme Duflos : Justement M. Couvreur, ce dossier est rassurant car il a une certaine envergure au niveau réglementaire et il a été traité dans les moindres détails. Pour revenir à l'Agenda 21 cela n'en fait pas partie. L'Agenda 21, n'a pas à traiter ou à examiner des dossiers d'installations classées ; il s'agit d'une procédure réglementaire très cadrée par les services de l'Etat et, s'il y a des réflexions à faire, c'est au Préfet qu'il faut s'adresser car sur l'avis favorable du commissaire enquêteur, c'est le Préfet qui va trancher. Il peut arriver que le Préfet ne suive pas l'avis du commissaire enquêteur. Là, nous sommes dans le cadre du pouvoir régalien de l'Etat donc, sauf à faire un procès d'intention à l'Etat, pourquoi pas ? Mais à ce moment-là, on est dans une autre dimension.

M. le Maire : Merci pour ces précisions, je pense avoir répondu à cette première question et j'ai bien noté les remarques faites. Autre question, M. Roux.

M. Roux : Oui merci. Celle-ci est très courte et beaucoup moins importante. Pour finir un sujet bien moins grave mais qui préoccupe de nombreux Osnysois. Avez-vous contacté la Poste pour leur demander d'installer, enfin, une boîte aux lettres en façade du bâtiment ? Beaucoup d'habitants se plaignent de ne pas trouver de boîte ou de devoir à aller jusqu'à la gare pour leurs lettres.

M. le Maire : Je vais vous répondre tout aussi rapidement. Cette réflexion que vous avez, c'est un sujet que j'ai abordé avec le responsable de la Poste, dès le jour de l'inauguration,

en lui demandant de bien vouloir mettre une boîte aux lettres. Cela n'a pas été suivi d'effet, donc nous avons fait un courrier à la direction de la Poste le 28 mars pour renouveler cette demande. Nous attendons une réponse. Si, d'ici une quinzaine de jours, nous n'avons pas de réponse, nous allons à nouveau nous retourner vers la Poste. Mais vous savez, je parle, sous contrôle de M. Pinquet, de la construction de la Poste qui était un dossier plus important, la mise en place du dossier a duré environ 18 mois. Je crois que la réponse pour la boîte aux lettres demande plus de temps d'autant que les responsables de la Poste considèrent que la boîte aux lettres de la gare est suffisante car elle est à 30 mètres, mais sachez que nous allons dans votre sens. Question suivante, Mme Vatin.

Mme Vatin : M. le Maire, Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, dans le cadre de l'intensification du fret ferroviaire, la SNCF souhaite utiliser la voie de chemin de fer passant par Osny. Nous souhaiterions également connaître la position de la ville sur ce sujet alors qu'une réunion d'information est prévue à Pontoise le 18 mai prochain. Déjà, envisagez-vous de vous rapprocher du Maire de Pontoise dans son idée de créer un collectif pour mieux négocier avec la SNCF Réseaux, entre autre, pour aider les riverains à insonoriser leurs habitations ? Car si les chiffres donnés par certains articles de presse sont bien réels, les problèmes de vue et de déboisement, d'il y a quelque temps, vont paraître bien dérisoires face à ce qui se prépare. Environ 25 trains par jour qui pourraient faire 850 mètres de long roulant à 100km/h et ce, jour et nuit. Quant au dernier article sur la Gazette du 25/03/2015, il est franchement inquiétant, on avance des trains se suivant tous les 12km ! C'est impensable et on découvre un autre problème : à ce rythme, le passage à niveau de la rue de Cergy sera pratiquement fermé en permanence, ce qui compliquera terriblement la circulation à Osny. Avec pour résultat à chaque train, 88 décibels à 25m de la voie, 84 décibels à 50m, à 1 décibel de l'obligation du port d'un casque de protection de chantier, 76 décibels à 200m, l'équivalent d'un cours magistral donné par un professeur ou de l'ambiance d'un cocktail animé. Nous sommes pour le développement du fret mais dans le respect des populations. La réalisation en l'état de ce projet rendra la vie impossible pour plusieurs centaines d'habitants d'Osny, difficile pour plusieurs milliers d'autres. Je précise pour nos collègues que nous avons fourni un plan qui montre le corridor des zones impactées, les zones à 72 décibels, remontant jusqu'à 92 décibels à 10 mètres de la voie. Vous comprendrez, M. le Maire, qu'il nous semble difficile d'attendre la réunion du 18 mai pour avoir des informations plus précises.

M. le Maire : Je laisse la parole à nouveau à Mme Duflos.

Mme Duflos : Je vais vous répondre sur les deux points principaux. Vous voulez connaître la position de la commune sur le développement du fret et avoir une connaissance sur un possible collectif des communes riveraines concernées pour être en meilleure situation pour traiter avec la SNCF. Comme réponses, il peut y avoir plusieurs hypothèses d'interventions. La première hypothèse est la solution de facilité pour la commune : répondre que nous nous opposons au projet en prenant une délibération dans ce sens et considérer ainsi que ce dossier est clos. Cependant, les élus de la commune sont des personnes responsables et expérimentées qui savent très bien que rien n'est ni noir ni blanc et que l'adoption d'une position extrémiste ne donne pas toujours le résultat attendu sur le projet considéré comme étant d'intérêt général. Donc nous avons une deuxième hypothèse, la Commune fait le choix avec les Osnysois d'utiliser tous les moyens réglementaires prévus pour exploiter au maximum la procédure de concertation préalable au déroulement de l'enquête publique qui se tiendra entre le 15 septembre et le 15 octobre 2015. Vous parliez tout à l'heure, pour d'autres sujets, de faire de la concertation avant l'enquête publique. Ici, il s'agit de travailler

sur le sujet avant l'enquête publique. Cette opération annoncée par la SNCF comme une modernisation de la ligne ferroviaire de Gisors correspond en fait à une augmentation du trafic impactant très fortement le cadre de vie de nombreux riverains de cette ligne ferroviaire. La SNCF argumente en évoquant le bénéfice de la réduction des transports par la route, le développement économique grâce au renforcement de la compétitivité des régions mais elle semble oublier totalement l'humain dans sa démarche. Or il ne convient pas dans cette démarche de développement durable de poser les différents paramètres. Il faut faire des compromis, c'est notre rôle de les identifier et de les faire accepter par tous. Concernant la réunion publique d'information, préalable à l'enquête publique, du 18 mai à Pontoise, organisée par la SNCF, il convient de préparer nos interventions pour l'enquête publique en permettant aux Osnysois de disposer du maximum d'informations pour appuyer notre action. A ce titre, la commune a décidé et vous l'avez évoqué, de mettre à disposition des bus pour faciliter l'accès des Osnysois à cette réunion d'information à Pontoise afin que nous soyons très nombreux à cette réunion, de distribuer des tracts afin de les informer de l'existence de cette réunion au-delà de l'information annoncée par la SNCF en direct. Personnellement, à mon domicile, je n'ai pas eu le tract. Ils ont dû sélectionner les quartiers, je pense que je ne le verrai jamais. Il faut participer activement à cette réunion d'information afin de faire connaître très précisément nos craintes, nos attentes, sensibiliser la SNCF aux spécificités de notre ville, lui faire ressentir la solidarité des élus, des adjoints et des habitants et ce, pour faire entendre nos positions. En ce qui concerne le deuxième point, la création d'un collectif de communes, je peux vous préciser que la commune est favorable à la constitution de ce collectif qui reste à finaliser avec les Maires des communes volontaires. Des contacts sont déjà pris avec les Maires des communes impactées et certaines communes du Vexin pourraient également s'associer à cette démarche. Ils sont aussi concernés dans le Vexin même s'ils sont peu nombreux, ils habitent en général à proximité de la ligne. J'ajoute qu'une démarche parallèle avait été menée auprès du Président de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise par l'intermédiaire du Vice-Président Marc DENIS, chargé du développement durable, afin d'obtenir également le soutien de la Communauté d'agglomération dans nos démarches futures auprès de SNCF Réseaux.

M. le Maire : J'ajouterai que parmi les démarches autres que celle faite auprès du Vice-Président Chargé du développement durable de la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, je me suis déjà rapproché, il y a quelques semaines, des Maires de la Communauté d'agglomération concernés par cette ligne. En effet, il y a quatre communes importantes au sein de la Communauté d'agglomération : Eragny, St-Ouen l'Aumône, Pontoise et Osny. Nous envisageons M. Houillon, M. Richard, M. Humbert et moi-même, de nous réunir avant cette réunion du 18 mai pour annoncer notre position commune. Mme Duflos évoquait un ensemble de Maires beaucoup plus important mais nous attendons, en tant qu'élus de notre commune mais aussi en tant que Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, un appui de la Communauté d'agglomération. Je voulais rappeler qu'une délibération a été prise début 2014, à ce sujet. Les conclusions de cette délibération je vais vous les lire. C'était au niveau de Val d'Oise Environnement et c'était aussi passé en conseil municipal et décidé à l'unanimité, l'article 1 indiquait : « Tout en n'ayant pas d'opposition au transport ferroviaire du fret que l'on a considéré être un des moyens de transport terrestre le plus performant du point de vue énergétique et environnemental, il est décidé de soutenir l'action de l'association Val d'Oise environnement contre le projet d'intensification du fret ferroviaire transitant par Osny, d'émettre des interrogations sur l'ampleur et les conditions de développement de la liaison fret par la ligne RFF Serqueux-Gisors-Pontoise-Argenteuil, de demander que des études soient réalisées par RFF donnant des assurances sur le trafic attendu entre Gisors et Argenteuil, sur le traitement des nuisances supplémentaires et de sécurité, d'opter pour la réalisation d'une ligne spécifique au fret ferroviaire privilégiant un grand contournement Francilien permettant d'absorber autant de nuisances supplémentaires pour les populations riveraines, le

développement du fret ferroviaire, le transit nécessaire au développement économique en respectant le cadre de vie et la sécurité des riverains ». Cela fait quand même plus d'un an que nous nous sommes penchés sur le sujet. L'enquête publique doit avoir lieu maintenant au mois de septembre, nous poursuivons notre action au regard de la SNCF avec laquelle nous avons d'autres problèmes, je n'y reviendrai pas, qui sont en cours d'intervention de notre part. Mme Duflos.

Mme Duflos : Oui, je vais revenir au moment où l'enquête publique a démarré le 15 septembre. Il sera temps de préparer des écrits bien forts pour que le commissaire enquêteur ne puisse pas les ignorer et d'avoir une réelle démarche constructive. Je ne pense pas que l'on empêchera le développement du fret ferroviaire mais simplement il y a une chose qu'il faudra obtenir, c'est avoir un diagnostic à un temps zéro de la situation actuelle le long de la voie, aussi bien en termes de nuisances sonores mais aussi de vibrations qui pourraient être pires que les nuisances sonores.

M. Achite : Souvenez-vous des vibrations produites par le passage des bus en centre-ville, détournés par la suite.

Mme Duflos : Il faudra peut-être aller plus loin. S'il y a un blocage vis-à-vis de la SNCF, elle va demander un état de la situation individuelle pour que l'on ait des références vis-à-vis de la SNCF. Il ne suffit pas de dire on va mettre du double vitrage si les gens sont obligés de rester enfermés chez eux. On a les avions FEDEX au-dessus et on aura la SNCF à côté.

M. le Maire : Mme Vatin.

Mme Vatin : Juste un dernier point : nous ne sommes pas contre l'opération mais comme vous l'avez dit Mme Duflos « il faut prendre en compte l'humain » notion qui n'apparaît pas du tout dans ce que nous avons comme information.

Mme Duflos : Ils ont complètement oublié les zones urbaines.

M. le Maire : Je propose de passer à la dernière question orale, M. Achite.

M. Achite : Oui merci M. le Maire. Nous souhaitons revenir sur les soucis rencontrés par les riverains de l'Impasse des Bouvreuils suite à l'incident du 4 février 2015. L'effondrement de chaussée, trottoir, clôture, poteau, portail dû à la rupture de la canalisation de distribution d'eau face au 2, impasse des Bouvreuils est arrivé début février 2015. Ce trou béant au fond duquel s'écoulaient les eaux usées et pluviales de trois habitations est une gêne pour les riverains de l'impasse. Il constitue un risque vis-à-vis de la sécurité et de la santé des personnes que la Mairie d'Osny ne peut pas ignorer et occasionne d'importants préjudices pour les résidents des 2 et 4 de l'impasse. D'après des documents détenus par les résidents, l'impasse des Bouvreuils a été rétrocédée à la commune d'Osny en 1982, confirmée par une lettre de la ville en 2004. D'autre part, en 2002, la commune d'Osny a remis le réseau d'assainissement EU au SIARP qui est dorénavant chargé de la maintenance et des travaux sur ces ouvrages du Domaine Public (voir la carte des réseaux sur le site internet du SIARP). Cette impasse fait donc partie de l'espace public de la commune. Maintenant, si la procédure de rétrocession n'est pas allée à son terme ainsi que la municipalité actuelle semble le dire, les riverains n'en sont pas responsables, et si cela a été dit, c'est bien pour jouer sur les mots. Une commune, et le nom l'exprime bien, est une communauté dont le but est de gérer une ville pour le bien des administrés. Dans le cas présent, l'engagement moral et écrit de la ville est bien là, même si vous n'avez pas acté l'opération devant un notaire.

Alors M. le Maire nous vous demandons de réaliser la remise en l'état du lieu, quitte même à se retourner vers les assurances des riverains si les experts arrivent à la conclusion que l'incident est survenu dans une zone privative. Il n'est pas possible de laisser en l'état une situation qui dure depuis le 5 février 2015, situation dangereuse et insalubre dont vous serez le responsable en cas d'accident. D'autre part, il est indispensable que la commune termine enfin la procédure de classement dans les VRD du domaine public de l'impasse des Bouvreuils. Plus généralement, n'y a-t-il pas d'autres lotissements à Osny qui nécessiteraient une telle régularisation cadastrale ?

M. le Maire : Avant de répondre sur la domanialité de l'Impasse des Bouvreuils et je laisserai la parole à un spécialiste en la personne de M. Pinquet, pour une complète information des conseillers municipaux, je souhaite vous rappeler les faits et les interventions de la commune depuis la connaissance du sinistre à savoir le 4 février 2015. Concernant le sinistre lui-même, son origine n'est pas déterminée. Il provient soit de la rupture d'une canalisation d'eau potable exploitée par la société Véolia, soit de la rupture de la canalisation d'eaux usées commune aux propriétaires des parcelles 300, 331, 328, ou encore d'un mauvais entretien du puisard existant sur la parcelle 331. Ce sont les hypothèses qui ont été évoquées. Concernant l'action communale, dès la connaissance du sinistre, la commune n'est pas restée inactive, elle s'est attachée à la mise en place de mesures conservatoires et à la mise en sécurisation du périmètre. Nous avons même, de mémoire, doublé le périmètre qui avait été mis en place par Véolia. En effet, les élus et les Services techniques sont intervenus le matin même. Ils ont fait appel, en urgence, aux sapeurs-pompiers, à ERDF, aux délégataires des réseaux : la société CYO' et le SIARP. L'eau potable et l'électricité ont été rétabli dans la matinée ainsi que l'électricité.

Quant au réseau internet, la mise en place d'une solution de remplacement a été plus longue car le réseau fonctionnait par la fibre optique ; la connexion a été rétablie par un réseau filaire temporaire suite à l'insistance d'un élu auprès d'ORANGE.

Nous rencontrons des difficultés pour le réseau d'eaux usées malgré mon intervention auprès du Président du SIARP. Celui-ci se refuse à toute intervention tant que l'origine du sinistre n'est pas déterminée, notamment si celle-ci est située sur des parcelles privées.

Le 12 mars 2015 s'est tenue sur le site une réunion diligentée par les experts des assureurs de CYO' et de la propriétaire du puisard, à laquelle la Commune n'était pas conviée. Cependant, j'y ai assisté afin de pouvoir connaître leurs conclusions. Devant la complexité de la détermination de l'origine du sinistre, les experts sont convenus d'une réunion, le 5 mai 2015 où seront remis les rapports d'expertises et peut-être un planning des travaux. J'ai proposé la mise à disposition d'une salle en mairie pour la tenue de cette réunion. Par lettre du 9 avril, j'ai sollicité VEOLIA pour que la date de cette réunion soit avancée. A ce jour, aucune réponse. Par ailleurs, la Commune a bien participé à une réunion sur place le 23 mars organisée par l'AGENCE REGIONALE SANITAIRE qui est intervenue sur plainte d'un riverain. Cet organisme a constaté, (dans un rapport du 26 mars 2015), une infraction au Code de la santé publique du fait du non raccordement de la canalisation d'eaux usées au réseau et a rappelé que les propriétaires avaient une obligation de raccordement et d'entretien fondée sur l'article L.1331-4 du code de la santé publique qui stipule que : « les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L.1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état ». En conséquence, sur la base de l'article L.1331-6 du même code, la Commune a envoyé une mise en demeure aux propriétaires de se conformer à l'article L 1331-4 et de rétablir le raccordement de la canalisation d'eaux usées, dans un délai d'un

mois. Il leur appartiendra, par la suite, de se retourner éventuellement contre les responsables du sinistre.

Cette mise en demeure de rétablir le raccordement a été envoyée à 3 propriétaires du fait de l'existence de la servitude d'écoulement sur la propriété de l'un d'entre eux et du fait que la canalisation est à usage des 3 habitations. Il leur appartiendra par la suite de se retourner contre les responsables du sinistre.

Ainsi, il s'avère que le raccordement de la canalisation des eaux usées au réseau situé sur la voie ne relève pas de la compétence de la Commune, quelle que soit la domanialité de la voie. Je laisse maintenant la parole à M. Pinquet :

M. Pinquet : Au préalable, je voudrais signaler qu'il n'existe aucune loi ou aucun texte réglementaire qui oblige une commune à reprendre les VRD dans un lotissement. Par ailleurs, sur la domanialité de l'impasse des Bouvreuils : afin de connaître la situation juridique «réelle» de la voie, les services ont demandé un extrait hypothécaire de la parcelle AI n°327, représentant la voie, auprès du service de la publicité foncière. D'après ce document, la Commune n'est pas propriétaire de l'impasse des Bouvreuils malgré l'engagement de la procédure d'incorporation dans le domaine public initiée en 1982 mais inachevée. Cette dernière appartient toujours à hauteur de 1/16ème à chaque coloti sachant que cela figure dans le titre de propriété de chacun de ces 16 personnes.

La Commune va reprendre la procédure d'acquisition car celle de 1982 n'a pas été menée à terme en raison de l'absence :

- d'une délibération d'approbation ultérieure à l'enquête publique (article L.141- 3 du code de la voirie publique : le classement est approuvé par délibération du Conseil municipal au vu des résultats de l'enquête transmis par le commissaire enquêteur)
- de la signature d'un acte authentique de transfert de propriété publié au service de la Publicité Foncière.

Une lettre datée du 13 avril a donc été envoyée aux 16 copropriétaires de la voie pour recueillir leur accord. Il faut l'accord unanime de tous les copropriétaires, seuls habilités à signer l'acte de cession en raison de la dissolution de l'association syndicale libre du lotissement. Le futur classement de la voie aura lieu sans enquête publique car, en application de l'article L. 141 du code de la voirie routière, «les délibérations concernant le classement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte de la voie ou de circulation assurées par la voie», ce qui n'est pas le cas. Parallèlement, les services ont demandé l'estimation à France Domaine afin que la procédure d'acquisition ne puisse être contestée ultérieurement. Reste à déterminer si un relevé de la surface de la voie par un géomètre n'est pas nécessaire compte tenu de la disparition, signalée par certains riverains, du square figurant sur les plans initiaux. Et, ce qui est curieux, c'est que lorsqu'on regarde les extraits de matrice cadastrale on s'aperçoit qu'une parcelle, il y a quelque temps, faisait 600m² et qu'un peu plus tard, cette même parcelle, sans changement de numérotation cadastrale, fait 600m² et on rajoute 500 m² de potager. C'est un problème qu'il va falloir éclaircir.

En conclusion il reste 2 problèmes à régler qui concernent cette voie :

1. la détermination des responsabilités : VEOLIA ou les propriétaires. La réunion du 5 mai sera déterminante,
2. la régularisation de l'incorporation de l'impasse des Bouvreuils dans le domaine public qui est en cours.

A ce propos, je voulais dire que la lettre du 13 mai qui a été envoyée aux différents colotis a déjà été suivie d'effet dans la mesure où certains propriétaires nous ont déjà répondu. Pour information du conseil, nous avons suggéré à chacune des personnes de se rencontrer un après-midi, pour ceux qui ne travaillent pas et un samedi matin, pour ceux qui travaillent, de

telle manière que l'on puisse rencontrer tout le monde. Dernière question, M. Achite nous dit : « n'y a-t-il pas d'autre lotissement à Osny qui nécessiterait une telle régularisation cadastrale ? » Cette situation est fréquente, et ainsi que je le disais tout à l'heure, aucun texte réglementaire n'oblige une commune à reprendre les VRD. Il n'en demeure pas moins que la ville d'Osny a des habitudes en la matière et, en règle générale, à partir du moment où cette demande est faite à l'issue d'un lotissement, la ville accepte sous certaines conditions notamment un contrôle du bon état d'entretien des réseaux. En effet, la ville n'est en fait qu'un intermédiaire pour récupérer ces réseaux puisqu'après, elle les transmet à la CACP pour les eaux pluviales et au SIARP pour les eaux usées. Ce sont des questions fréquentes tant et si bien que nous avons encore reçu la semaine dernière le représentant d'une ASL qui nous demandait de reprendre certaines parcelles. Nous allons étudier s'il y a lieu ou pas de les reprendre. Merci.

M. le Maire : Bien, pour terminer, je redirai que je me tiendrai à cet engagement comme je l'ai dit à plusieurs reprises. Toutefois, je voulais revenir sur l'irresponsabilité de certains propos qui me sont parvenus, notamment celui disant que ce trou aurait dû être rebouché depuis bien longtemps et que mon prédécesseur l'aurait certainement fait reboucher beaucoup plus rapidement. Je ne pense pas que mon prédécesseur soit irresponsable, je pense qu'il aurait exactement eu la même conduite que moi sachant que, dans ce trou, se trouvent les eaux pluviales, les eaux usées, l'électricité et les lignes internet. Donc, faire reboucher un trou sans que les conclusions des expertises soient connues, cela me semble parfaitement ridicule. J'ai du dire aussi que la commune pourrait engager les travaux. Les personnes tenant ce propos n'ont pas vraiment idée du montant du coût des travaux d'une telle opération. Or, nous sommes aussi gestionnaires des deniers publics dans des temps difficiles. Pour une telle opération, les travaux vont s'élever, je parle sous contrôle des services techniques, de 300, voire même plutôt 400 mille euros. Donc, commencer à faire ces travaux représentant une enveloppe d'environ 400 000€ pour après attaquer les responsables, alors que l'on voit que la commune n'est pas responsable, puis s'engager dans une procédure qui durera cinq ans ou dix ans, je suis désolé mais je ne peux pas permettre à la commune, aujourd'hui, d'avoir cet argent dehors sans justification. Il y a des propos irresponsables, parfaitement intolérables qui sont tenus et qui sont parfois relayés par certains élus. J'en ai terminé, je vous remercie et vous souhaite un bon week-end.

Fin de la séance à 22H10.

Fait à Osny, le 19 JUIN 2015

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE